

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2011

L'an deux mille onze, le sept Juillet , les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	45	Fusion du SIAEP de Vélines	Fusion du SIAEP de Vélines avec le SIAEP de St Pierre d'Eyraud	47
2	46	Assistance AMO Assainissement	Choix de l'assistance Maitrise Œuvre 4° tranche assainissement	47
3	47	Rapport annuel assainissement non collectif	Rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement non collectif	47
4	48	Rapport annuel assainissement collectif	Rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif	47
5	49	Coordonnateur SPS	Choix du coordonnateur SPS travaux salle des fêtes	48
6	50	Bureau de contrôle technique	Choix du bureau de contrôle technique travaux salle des fêtes	48
7	51	Création emploi Poste	Création poste Adjoint Administratif à la Poste	48
8	52	Aménagement salle des fêtes	Approbation du marché salle des fêtes et autorisation signature	49

L'an deux mille onze, le sept juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 01 Juillet 2011.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Claude ROUCHEYROLLE, Annick KOURLATE, Franck POURTAL, Marie-José GUERIN, Marie-France AUDET, Michel CARPENTIER, Jacques BERTHET, Florentine N'GAPELE COULIBALY, Marie-Pierre POUGET, Alain BATAC

Absents excusés : Hélène GUISET

Absent non excusé : Josiane MANZANAS

Procurations : Hélène GUISET à Jean-Luc FAVRETTO

Secrétaire de séance : Annick KOURLATE

Approbation du procès-verbal

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 09 Juin dernier pour approbation. Remarque : Monsieur BERTHET signale que dans l'énumération des travaux de restauration des fontaines, la Fon Sempey a été omise. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FUSION DU SIAEP DE VELINES AVEC LE SIAEP DE ST PIERRE D'EYRAUD

Délibération

Dans le cadre de la Réforme Territoriale, et conformément à la délibération du SIAEP approuvant la proposition n° 35 de la Préfecture de la Dordogne, relative à la fusion du SIAEP de Vélines avec le SIAEP de St Pierre d'Eyraud, le Conseil Municipal se prononce favorablement

CHOIX DE L'ASSISTANCE MAITRISE ŒUVRE (AMO) POUR LA 4° TRANCHE D'ASSAINISSEMENT

Délibération

La commission d'appels d'offres réunie dans sa séance du 16 juin 2011 a procédé à l'ouverture des plis. L'analyse des offres fait ressortir pour les mêmes prestations :

-Advice ingénierie : 6,5 %

-Hydraulique : 7,5 %

-CESO : 8,1 %

La commission propose de retenir l'entreprise la moins disante : Advice Ingénierie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Délibération

Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

Madame N'GAPELE COULIBALY regrette de ne pas en avoir eu connaissance préalablement.

Aussi le Maire procède à la lecture de ce bilan. Madame GUERIN précise qu'elle n'admet pas que les travaux de réhabilitation des assainissements privés antérieurs à la création du SPANC, et réalisés par des professionnels, ne soient pas considérés comme conforme. En effet, le contrôle à posteriori de ces travaux reçoivent un avis « acceptable » par les services du SPANC, ce qui est très préjudiciables dans le cas d'une vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport du SPANC par 7 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Délibération

Le Maire procède à la lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'assainissement collectif pour l'année 2010. Il précise que ces rapports sont à la disposition de tout requérant au secrétariat de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

DEVENIR DES EMPLOIS CAE

Le Maire expose à l'assemblée les difficultés rencontrées pour le renouvellement des CAE. En effet, les enveloppes budgétaires de l'Etat étant restreintes la majorité des renouvellements ne sont plus acceptés.

Délibération : Emploi CAE voirie 20 h par semaine

Concernant le renouvellement du contrat CAE voirie au 01 juillet 2011 une dérogation tout à fait exceptionnelle a été accordée par la Sous-préfecture pour six mois seulement soit jusqu'au 31 décembre 2011.

Délibération : Emploi CAE secrétariat Poste

Aucune dérogation ne sera accordée pour ce contrat, aussi il convient de délibérer sur l'opportunité de créer un emploi à raison de 17 h 30 par semaine (mi-temps).

Le Maire propose d'établir un contrat de douze mois, soit du 16 Août 2011 au 15 Août 2012, ce qui représente une dépense pour le budget de 4500 € d'ici le 31 décembre 2011.

Il est rappelé que la Poste alloue une prestation de 950 € par mois à la Collectivité pour le maintien du bureau à Montcaret.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité favorablement à la création de cet emploi.

Délibération : Emploi CAE Cantine scolaire

En ce qui concerne le contrat CAE de 20 h par semaine pour le soutien de la cuisinière à la cantine scolaire, une dérogation a été demandée, compte tenu d'une part, de la situation particulière de l'agent concerné, et d'autre part, des efforts déjà consentis par la Collectivité (création d'un emploi à temps plein à la voirie et à mi temps à la Poste, ce qui représente 17 000 € de plus pour la seule année 2011).

Toutefois, si cette dérogation n'était pas accordée, le Maire indique qu'il n'est pas envisageable de supprimer ce poste. En effet la commission cantine a pu supprimer 80 % des produits alimentaires surgelés au profit de produits frais, cuisinés sur place grâce à l'expérience et la compétence de l'agent CAE.

De plus cette suppression diminuerait l'économie substantielle réalisée au niveau de l'achat des denrées.

Aussi, le Maire propose dans cette hypothèse de créer un emploi, d'une durée réduite à 12 h par semaine pour maintenir un soutien à la confection des repas de la cantine scolaire, soit une dépense de 2 700 € d'ici le 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Délibération : Choix d'un coordonnateur en matière de sécurité et protection de la santé (SPS) concernant les travaux de la salle des fêtes

La commission réunie le 05 juillet 2011 a étudié les propositions des différents coordonnateurs en matière de sécurité et protection de la santé (SPS) concernant les travaux de la salle des fêtes.

-Bureau Véritas : 2 370,00

-Qualiconsult : 2 000,00

-Lafon : 1 844,63

Monsieur LAFON, connu pour ses bons services et moins disant est retenu par l'ensemble du Conseil Municipal.

Délibération : Choix d'un bureau de contrôle technique concernant les travaux de la salle des fêtes

-Bureau Véritas : 6 420,00

-Qualiconsult : 4 350,00

-APAVE : 4 320,00

Compte tenu des difficultés rencontrées lors des dernières prestations de ce type avec la Sté APAVE, le Conseil Municipal décide de retenir QUALICONSULT.

MARCHE SALLE DES FETES- CHOIX DES ENTREPRISES

La commission d'appel d'offres réunie le 20 juin dernier à choisi les entreprises retenues pour effectuer les travaux de la salle des fêtes.

-Lot 1 : Veyrier (maçonnerie)	: 49 463,00
-Lot 2 : Sudrie (plâtrerie)	: 10 944,42
-Lot 3 : Dubois (serrurerie)	: 10 067,25
-Lot 4 : Baspeyras (menuiserie bois et aluminium)	: 34 325,00
-Lot 5 : Bouty (carrelage)	: 11 640,10
-Lot 6 : Forclum (électricité)	: 28 212,59
-Lot 7 : Serna (chauffage)	: 31 955,00
-Lot 8 : Sudrie (plafond suspendu)	: 2 482,56
-Lot 9 : Lagorce (peinture)	: 7 356,76
Total	: 186 446,68

INFORMATIONS

Dégâts des lapins.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion du 10 juin à St Pierre d'Eyraud concernant les dégâts causés par les lapins. Plusieurs agriculteurs ont émis le vœu que la chasse aux lapins soit ouverte tous les jours sur les 16 Communes de la vallée.

Bâtiment REYNAUD

Dans l'hypothèse où le projet Alzheimer ne pourrait aboutir, une étude est en cours sur la création de logements dans cet immeuble, sous forme de copropriété, en fonction du besoin des acheteurs. La société Habitat 3 C, spécialisée dans l'habitat coopératif, se propose de réaliser une étude de faisabilité qu'il pourra présenter au Conseil Municipal.

La commission des bâtiments se réunira le 25 juillet prochain à ce sujet.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE EN MONTRAVEL

Réforme Territoriale

Les délégués de la Communauté de Communes se sont prononcés sur les propositions de regroupement des Communautés de Communes de Madame la Préfète.

A 15 voix CONTRE et 10 voix POUR, la proposition n° 3 est REJETTEE.

SNCF-PN 385

La SNCF indique à la Municipalité qu'il est possible de modifier la signalisation routière d'annonce du PN 385 situé au centre bourg (cette opération permet à la Commune de récupérer 8 panneaux qui pourront être utilisés pour la mise en conformité des autres PN situés sur le territoire communal. De plus, 3 autres panneaux existants seront déplacés).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

Madame POUGET et Madame AUDET souhaitent que des panneaux « attention enfants » soient placés à l'entrée et à la sortie du village de Bouty, ainsi qu'une limitation de vitesse à 50 kms/h

Conseil Municipal des Jeunes

Madame POUGET indique que la journée cuisine prévue est annulée en raison des vacances de la cantinière. Toutefois un repas confectionné par les adolescents sera offert au personnel communal et aux Conseillers Municipaux le lundi 11 juillet à 12 heures.

Divers

Monsieur FAVRETTO signale la présence de véhicules en réparation sur le parking de Tête Noire. Il sera envoyé un courrier au propriétaire du véhicule lui indiquant l'interdiction de procéder à des travaux de réparation sur le domaine public.

La séance est levée à 23 h 00

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	absente
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS	absente	Marie-José GUERIN	
Jacques BERTHET		Alain BATAÇ	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	